

Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue le lundi le 05 juin 2017 à 20H00 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Madame Raymonde Plamondon
Maire
Et à laquelle sont présents

Madame Huguette Benoit
Monsieur Rémi Tétreault
Madame Noëlle Jodoin

Monsieur Luc Tétreault
Monsieur Serge Ménard
Monsieur Jean-Guy Jacques

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de madame le Maire.

Monsieur Robert Leclerc, directeur général, est aussi présent et agi à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

.....

Madame le Maire, Raymonde Plamondon, invite l'assemblée à se recueillir quelques instants.

La séance de conseil est enregistrée pour des fins de prises de notes.

.....

1- Adoption de l'ordre du jour

2- Adoption des procès-verbaux

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du premier mai 2017.
- 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mai 2017.

3- Administration financière

- 3.1 Comptes à payer.

4- Administration générale

- 4.1 Inscriptions au congrès de la Fédération québécoise des municipalités.
- 4.2 Adhésion au Centre de bénévolat de Saint-Hyacinthe.
- 4.3 Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées.
- 4.4 Matinées gourmandes (offre de partenariat).
- 4.5 Résolution pour accélérer l'adoption du projet de loi # 122.

5- Sécurité publique et sécurité civile

- 5.1 Entente intermunicipale en incendie avec la Ville de Saint-Hyacinthe.
- 5.2 Offre de règlement de Bourret Transport.

6- Transport routier

- 6.1 Réfection des rues du Coteau, des Cèdres, des Bouleaux et une partie de la rue Leclerc (mandat au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains).
- 6.2 Ponceau chemin Larocque (mandat au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains).
- 6.3 Pose de bitume face au centre communautaire (demande de soumissions par voie d'invitation).
- 6.4 Entretien des trottoirs durant la période hivernale.

- 6.5 Adjudication de la soumission pour un camion.
- 6.6 Reddition de compte pour la taxe d'accise (mandat à FBL).
- 6.7 Demande de subvention pour le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).

- 7- Hygiène du milieu**
 - 7.1 Offre de services de Addere Service-conseil.
 - 7.2 Mandat pour la préparation du document d'appel d'offres pour la fourniture de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées.
 - 7.3 Ponceau du cours d'eau du Village (mandat au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains).
 - 7.4 Demande d'entretien de la branche # 3 du cours d'eau du Village.

- 8- Urbanisme et gestion du territoire, comité consultatif d'urbanisme (CCU)**
 - 8.1 Désignation d'un membre du conseil municipal en matière du patrimoine.

- 9- Loisir, centre récréatif, parc, terrain de jeux et patinoire, centre communautaire et bibliothèque**
 - 9.1 Adjudication de la soumission pour la réfection de la toiture du chalet des loisirs.
 - 9.2 Adjudication de la soumission pour la réparation de l'entre-toit du centre communautaire.
 - 9.3 Demande de la FADOQ.
 - 9.4 Fertilisation du terrain de soccer.

- 10- Avis de motion**
 - 10.1 Avis de motion afin d'adopter ultérieurement un règlement établissant un programme de revitalisation et abrogeant le règlement 2011-50.

- 11- Règlement(s) – Adoption avec ou sans dispense de lecture**
 - Aucun item.

- 12- Affaire(s) nouvelle(s)**
 - 12.1 Pose du ponceau 6^e rang (demande de soumissions).
 - 12.2 Diverses demandes concernant le terrain de tennis.
 - 12.3 Nomination de monsieur Pierre-Luc Normandin à titre de responsable de l'intégration des nouveaux pompiers.
 - 12.4 Formation Officier en santé et sécurité au travail (OSST).
 - 12.5 Achat de boyaux et diviseur pour le service des incendies.
 - 12.6 Formation Pompier 2 et en gestion de l'intervention et mesures de SST 1.
 - 12.7 Demande de commandite du comité social du service des incendies.
 - 12.8 Demande de l'école Saint-Pierre.
 - 12.9 Probation des officiers du service de sécurité incendie.
 - 12.10 Pavage d'une partie des 20^e et 21^e rangs, Chemin Gazaille, Petit 8^e rang, Petit 10^e rang (demande de soumissions).
 - 12.11 Pavage Dek Hockey (demande de soumissions).
 - 12.12 Demande de madame Suzanne Normandin.
 - 12.13 Embauche de madame Naomie Blanchette à titre d'animatrice du camp de jour.
 - 12.14 Embauche de madame Maryse Plante pour le poste d'accompagnatrice et d'animatrice au camp de jour.

- 13- Période de questions.**

- 14- Levée de l'assemblée**

1- Adoption de l'ordre du jour

Résolution 201-06-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour soumis et d'ajouter les items suivants:

- 12.1 Pose du ponceau 6^e rang (demande de soumissions).
- 12.2 Diverses demandes concernant le terrain de tennis.
- 12.3 Nomination de monsieur Pierre-Luc Normandin à titre de responsable de l'intégration des nouveaux pompiers.
- 12.4 Formation Officier en santé et sécurité au travail (OSST).
- 12.5 Achat de boyaux et diviseur pour le service des incendies.
- 12.6 Formation Pompier 2 et en gestion de l'intervention et mesures de SST 1.
- 12.7 Demande de commandite du comité social du service des incendies.
- 12.8 Demande de l'école Saint-Pierre.
- 12.9 Probation des officiers du service de sécurité incendie.
- 12.10 Pavage d'une partie des 20^e et 21^e rangs, Chemin Gazaille, Petit 8^e rang, Petit 10^e rang (demande de soumissions).
- 12.11 Pavage Dek Hockey (demande de soumissions).
- 12.12 Demande de madame Suzanne Normandin.
- 12.13 Embauche de madame Naomie Blanchette à titre d'animatrice du camp de jour.
- 12.14 Embauche de madame Maryse Plante pour le poste d'accompagnatrice et d'animatrice au camp de jour.

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du premier mai 2017

Résolution 202-06-2017

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance ordinaire du premier mai 2017 telles que rédigées.

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mai 2017

Résolution 203-06-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance extraordinaire du 11 mai 2017 telles que rédigées.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE

3.1 Comptes à payer

Résolution 204-06-2017

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les salaires payés au montant de 41,735.73\$, les comptes payés au montant de 66,634.86\$ et autorise les paiements des comptes à payer présentés ce 05 juin 2017 au montant de 165,869.12\$, le tout avec dispense de lecture de la liste, une copie ayant été distribuée à chacun de ses membres avant la tenue des présentes et tous déclarent en avoir pris connaissance.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Inscription au congrès de la Fédération québécoise des municipalités

Considérant que le congrès pour les élus se tiendra à Québec du 28 septembre au 30 septembre 2017;

Résolution 205-06-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers d'inscrire madame Raymonde Plamondon, maire, madame Huguette Benoit et monsieur Jean-Guy Jacques, membres du conseil, au congrès de la Fédération québécoise des municipalités. Les frais d'inscription, d'hébergement, de repas et de transport seront défrayés par la municipalité.

4.2 Adhésion au Centre de bénévolat de Saint-Hyacinthe

Le conseil prend acte.

4.3 Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées

Considérant que la *Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées* a pour but de sensibiliser l'opinion publique sur un phénomène inacceptable et tabou dans notre société, soit la maltraitance des personnes âgées;

Considérant l'action 4.2 du Plan d'action de la politique régionale MADA de la MRC des Maskoutains à l'orientation *Sécurité* qui traite des différentes formes de maltraitance faites envers les personnes âgées;

Considérant que, parmi les personnes âgées, les femmes sont plus nombreuses que les hommes, et que l'on note avec inquiétude que les femmes âgées font souvent l'objet de multiples formes de discrimination en raison du rôle que la société leur réserve, à quoi s'ajoute l'âge, l'invalidité ou d'autres motifs de discrimination, qui portent atteinte à l'exercice de leurs droits fondamentaux;

Considérant que la MRC des Maskoutains, en collaboration avec la Table de concertation maskoutaine des organismes pour les aînés, veut sensibiliser les citoyens et citoyennes en les invitant à porter un ruban mauve, symbole de solidarité à la lutte contre la maltraitance;

Considérant le rapport administratif de la chargée de projet à la famille daté du 2 mai 2017;

Résolution 206-06-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- De proclamer la journée du 15 juin 2017 comme étant la *Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées* afin de sensibiliser la population de la MRC des Maskoutains;
- D'inviter tous les élus et la population de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance.

4.4 Matinées gourmandes (offre de partenariat)

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton recevra le marché public "Les matinées gourmandes" le 05 août 2017 au centre communautaire;

Considérant que l'édition 2017 veut susciter davantage l'intérêt des visiteurs aux Matinées gourmandes en faisant un tirage d'un panier provenant des producteurs qui participeront à notre Matinée;

Considérant la discussion qui eu lieu à ce sujet lors de la rencontre des directeurs généraux du 18 mai dernier;

Résolution 207-06-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de participer financièrement en donnant une contribution de 50\$.

4.5 Résolution pour accélérer l'adoption du projet de loi # 122

Considérant que le dépôt du projet de loi # 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

Considérant qu'avec le projet de loi # 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

Considérant que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et au MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

Considérant que le projet de loi # 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

Considérant que la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi # 122 même si certains amendement pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

Considérant que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

Résolution 208-06-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- De demander aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi # 122;
- De demander qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi #122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

4.6 Modification de la Politique de gestion contractuelle

Considérant que certaines irrégularités sont subvenues lors de dépôt de soumission relativement à la Politique de gestion contractuelle que la municipalité a adopté par la résolution 392-12-2010;

Résolution 209-06-2017

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'ajouter au texte de la

Politique de gestion contractuel et ce avant l'article 19 de la section 7 l'article suivant :

19.0.1 *Dans tous les appels d'offres lancés par la municipalité, il devra être fait référence à la présente politique et indiqué aux soumissionnaires qu'elle est disponible sur le site internet de la municipalité.*

Les soumissionnaires doivent produire une déclaration signée et assermentée dans laquelle ils confirment avoir pris connaissance et compris les termes de la présente politique de gestion contractuelle. Le défaut de respecter cette exigence entraînera le rejet automatique de sa soumission présentée, à moins qu'avis écrit formulé par la municipalité auprès dudit soumissionnaire, que ce dernier ait, dans les quarante-huit (48) heures, régularisé son défaut d'avoir produit ladite déclaration dûment complétée et assermentée.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE

5.1 Entente intermunicipale en incendie avec la Ville de Saint-Hyacinthe

Considérant que les élus ont pris connaissance du projet d'entente d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie à intervenir avec la Ville de Saint-Hyacinthe;

Considérant que les élus acceptent les conditions incluses dans ce projet d'entente;

Résolution 210-06-2017

En conséquence, il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser madame Raymonde Plamondon, Maire et monsieur Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton l'entente d'aide mutuelle à intervenir pour la protection contre l'incendie avec la Ville de Saint-Hyacinthe.

5.2 Offre de règlement de Bourret Transport

Considérant que Bourret Transports a renversé des matières dangereuses dans le chemin Saint-Dominique le 02 mai 2016;

Considérant l'intervention des pompiers de Saint-Valérien-de-Milton et ceux de Saint-Hyacinthe;

Considérant la mise en demeure expédiée à la compagnie Bourret Transport pour le paiement de la facture concernant l'intervention;

Considérant que la compagnie d'assurance Zurich Canada représente la compagnie de transport;

Considérant l'offre de la compagnie d'assurance au montant initial de 10,962.22\$ pour régler ce dossier;

Résolution 211-06-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de la compagnie d'assurance Zurich Canada pour un montant de 10,962.22\$ et d'autoriser monsieur Robert Leclerc, directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton la transaction-quittance.

TRANSPORT ROUTIER

6.1 Réfection des rues de la première avenue (de la rue St-Pierre à des Bouleaux) Coteau, des Cèdres et d'une partie de la rue Leclerc (211 à des Coteaux) (mandat au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains)

Considérant l'état de la Première Avenue (de la rue Saint-Pierre à des Bouleaux), rues du Coteau, des Cèdres et d'une partie de la rue Leclerc (de la 211 à des Coteaux);

Considérant certains problèmes apparents de drainage de ces rues;

Considérant qu'il faut ajouter des drains, changer des têtes de puisards et pulvériser les dites rues;

Résolution 212-06-2017

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains afin de :

- Préparer les plans et devis;
- D'autoriser le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains d'aller en appels d'offres publics dans les journaux et sur SEAO.

6.2 Ponceau chemin Larocque (mandat au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains)

Considérant qu'un ponceau transversal du chemin Larocque doit être changé à cause de sa déformation et de son manque de capacité structurale;

Considérant qu'il a été décidé que la municipalité achète le ponceau;

Pour ces motifs;

Résolution 213-06-2017

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- d'acheter chez Centre du Ponceau Courval inc. un ponceau de type PEHD 320 sans extrémité biseauté au montant de 5100\$, taxes en sus, selon la soumission 1844;
- de mandater le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains afin de demander des soumissions par voie d'invitation écrite pour les travaux concernant la préparation du site, le remplacement du ponceau, les travaux de voirie et les travaux connexes.

6.3 Pose de bitume face au centre communautaire (demande de soumissions par voie d'invitation)

Considérant qu'il faut refaire le pavage devant le centre communautaire;

Résolution 214-06-2017

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater le directeur des travaux publics afin de préparer le devis nécessaire dans le but d'aller en soumission par voie d'invitation écrite pour la pose de bitume devant le centre communautaire et que le directeur général expédie les demandes d'appels d'offres aux soumissionnaires conformément à l'article 935 du Code municipal. La Municipalité de saint-Valérien-de-Milton ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, ni

d'encourir des réclamations de la part des soumissionnaires et se réserve également le droit de retrancher, à sa convenance, certaines parties du contrat.

6.4 Entretien des trottoirs durant la période hivernale

Considérant que la municipalité désire faire le déblaiement et l'entretien de certains ses trottoirs par un entrepreneur;

Résolution 215-06-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater le directeur général à demander des soumissions par voie d'invitation écrite pour le déneigement et l'entretien de diverses sections de trottoirs pour la période hivernale conformément à l'article 935 du Code municipal. La Municipalité de saint-Valérien-de-Milton ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, ni d'encourir des réclamations de la part des soumissionnaires et se réserve également le droit de retrancher, à sa convenance, certaines parties du contrat.

6.5 Adjudication de la soumission pour l'achat d'un camion

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'acquisition d'un camion 2017 RAM 1500 SXT 4X4 Quad cab pour le service des travaux publics;

Considérant que les soumissions ont été expédiées à Granby Chrysler et Saint-Hyacinthe Chrysler;

Considérant que le résultat des soumissions est :

Granby Chrysler :	(aucune soumission reçue)
Saint-Hyacinthe Chrysler :	35,123.71\$, taxes incluses.

Résolution 216-06-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adjuger la soumission à Saint-Hyacinthe Chrysler étant la soumission la plus basse conforme au montant de 35,123.71\$, taxes incluses et d'affecter un montant de 30,096.00\$ au poste 03-210-10-000-04 et 5,027.71\$ dans le surplus accumulé.

6.6 Reddition de compte pour la taxe d'accise (mandat à FBL)

Considérant que les travaux admissibles au Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) sont terminés;

Considérant que ces travaux consistaient en des travaux de voirie dans le 9^e rang, Petit 10^e rang, 11^e rang et le rang de l'Égypte;

Considérant que la subvention est de l'ordre de 857,825\$;

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire exige une reddition de comptes;

Résolution 217-06-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater la firme FBL afin

d'effectuer la reddition de comptes relative au Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

6.7 Demande de subvention pour le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton est admissible au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

Considérant qu'il faut préciser la nature des travaux de voirie pour la demande de subvention;

Considérant que les travaux consistent à remplacer un ponceau sous le chemin Larocque incluant les travaux de préparation du site, de voirie, travaux connexes, imprévus, contingences et frais incidents le tout estimé à 64,925.42\$, taxes nettes;

Résolution 218-06-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander une subvention de 64,925\$, taxes nettes, et que le directeur général soit autorisé à signer et expédier la demande de subvention pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Offre de services de Addere Services-conseil

Considérant que les membres du conseil prennent connaissance de l'offre de services de ADDERE Service-conseil ;

Résolution 219-06-2017

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de ne pas retenir les services de la firme ADDERE Service-conseil.

7.2 Mandat pour la préparation du document d'appel d'offres pour la fourniture de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées

Résolution 220-06-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Luc Tétréault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater la firme EXP inc. à élaborer le devis nécessaire pour la fourniture de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées pour une période de cinq ans.

7.3 Ponceau cours d'eau du Village (mandat au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains)

Considérant qu'un ponceau du cours d'eau du Village doit être remplacé dans le chemin Roxton;

Résolution 221-06-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains de soumettre à ce conseil une estimation de coût concernant le remplacement de ce ponceau.

7.4 Demande d'entretien de la branche # 3 du cours d'eau du Village

Considérant que madame Martine Leclerc soumet une demande d'entretien de la branche # 3 du cours d'eau du Village;

Considérant la constatation de plusieurs effondrements de terrain provoquant un mauvais écoulement du ruisseau et érodant le terrain du propriétaire du lot 4 064 416 du cadastre du Québec;

Résolution 222-06-2017

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de soumettre à la MRC des Maskoutains la demande d'entretien de la branche # 3 du cours d'eau du Village.

URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

8.1 Désignation d'un membre du conseil municipal en matière du patrimoine

Considérant la demande de la MRC des Maskoutains suggère aux différents conseils municipaux de désigner un membre de leur conseil responsable des dossiers patrimoniaux de leur municipalité;

Considérant la responsabilité du représentant décrite dans la lettre de monsieur Robert Mayrand, datée du 04 mai 2017;

Résolution 223-06-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de désigner monsieur Jean-Guy Jacques à titre de membre municipal responsable au niveau du patrimoine.

8.2 Opération cadastrale des lots 6 110 143 et 6 110 144 (signature de documents)

Considérant qu'une erreur s'était glissée dans les actes de vente des transactions effectuées à la fin des années 1970 relativement au lot 3 842 084 du cadastre du Québec appartenant à monsieur Rosaire Laplante;

Considérant qu'il faut régulariser la partie triangulaire du terrain de monsieur Laplante désignée par le lot 3 842 356 (rue des Bouleaux);

Considérant que deux nouveaux numéros de lots sont créés soit le lot 6 110 143 (partie triangulaire) et le lot 6 110 144 (rue des Bouleaux);

Considérant que des documents devront être signés relativement à ces deux nouveaux lots;

Résolution 224-06-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le maire,

madame Raymonde Plamondon et le directeur général, monsieur Robert Leclerc à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Valérien de Milton :

- Les documents concernant la création de ces deux lots devant être déposés au ministère des Richesses naturelles;
- Et d'autoriser le maire et le directeur général à signer chez le notaire le contrat de vente du lot 6 110 143 du cadastre du Québec.

8.3 Demande de délai au ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire concernant la concordance du schéma d'aménagement de la MRC des Maskoutains au règlement 16-449 relativement à la révision complète des règlements d'urbanisme.

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton est en procédure de révision de ses règlements d'urbanisme et concordance du schéma d'aménagement;

Considérant le règlement 16-449 de la MRC des Maskoutains relativement à son schéma d'aménagement;

Résolution 225-06-2017

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire de demander un délai de un an pour terminer la révision complète de ses règlements d'urbanisme.

LOISIRS, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE

9.1 Adjudication de la soumission pour la réfection de la toiture du chalet des loisirs

Considérant que la municipalité a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite pour remplacer la toiture actuelle du chalet des loisirs par une toiture de tôle;

Considérant qu'ont soumissionné :

Construction Stéphane Morin inc. :	9,000.00\$, taxes en sus;
Réno Plus Construction 2003 :	9,823.52\$, taxes en sus;
Construction B.L. enr. :	10,400.00\$, taxes en sus;

Résolution 226-06-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adjuger la soumission à Construction Stéphane Morin inc. au montant de 9,000.00\$, taxes en sus, étant la soumission la plus basse conforme.

9.2 Adjudication de la soumission pour la réparation de l'entre-toit du centre communautaire

Considérant que la municipalité a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite pour effectuer la réparation de l'entre-toit au centre communautaire;

Considérant qu'ont soumissionné :

Construction Stéphane Morin inc. :	627.00\$, taxes en sus;
Réno Plus Construction 2003 :	310.00\$, taxes en sus;
Construction B.L. enr. :	300.00\$, taxes en sus;

Résolution 227-06-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adjuger la soumission à Construction B.L. enr au montant de 300.00\$, taxes en sus, étant la soumission la plus basse conforme.

9.3 Demande de la FADOQ

Les élus prennent connaissance de la requête de la FADOQ relativement à la gratuité du centre communautaire lors des mois d'été.

Résolution 228-06-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter la demande de la FADOQ de Saint-Valérien pour la gratuité de la salle du centre communautaire pour les mois de juin, juillet et août.

9.4 Fertilisation du terrain de soccer

Considérant que le terrain de soccer va être ensemencé ;

Considérant qu'il faut que le terrain soit fertilisé ;

Considérant l'offre de services pour effectuer cette opération ;

Résolution 229-06-2017

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard de mandater la firme Tourbe Concept pour effectuer la fertilisation 2017-2018 au coût de 1,200\$, taxes en sus

10 AVIS DE MOTION

10.1 Avis de motion afin d'adopter ultérieurement un règlement établissant un programme de revitalisation et abrogeant le règlement 2011-50

Monsieur Serge Ménard donne avis de motion afin d'adopter ultérieurement un règlement établissant un programme de revitalisation et abrogeant le règlement 2011-50.

11 RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE

Aucun item.

12 AFFAIRES NOUVELLES

12.1 Pose du ponceau 6^e rang (demande de soumissions)

Considérant que la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton doit changer un ponceau dans le 6^e rang ;

Considérant qu'il y a des travaux de voirie à effectuer ;

Considérant que ce ponceau est dans un cours d'eau sous juridiction de la MRC des Maskoutains et qu'il faut respecter la réglementation à cet effet ;

Résolution 230-06-2017

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains afin de préparer les plans et devis et de mandater ledit service d'ingénierie afin d'aller en soumission pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

12.2 Diverses demandes concernant le terrain de tennis

Considérant que les élus prennent connaissance des demandes d'un citoyen relativement à l'achat d'équipements pour le terrain de tennis.

Résolution 231-06-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater la coordonnatrice en loisirs de s'informer des prix pour les équipements demandés.

12.3 Nomination de monsieur Pierre-Luc Normandin à titre de responsable de l'intégration des nouveaux pompiers

Suite à la recommandation du comité du service de sécurité incendie ;

Résolution 232-06-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de nommer monsieur Pierre-Luc Normandin à titre d'officier d'intégration pour les nouveaux pompiers et premiers répondants.

12.4 Formation Officier en santé et sécurité au travail (OSST)

Considérant qu'une formation Officier en santé et sécurité au travail (OSST) sera bientôt offerte dans la région;

Considérant qu'il y a lieu d'offrir cette formation à quelques officiers;

Résolution 233-06-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'inscrire messieurs Sylvain Laplante, Philippe Deslandes et Pierre-Luc Normandin à la formation OSST qui aura lieu les 9 et 10 septembre prochain, possiblement à Saint-Dominique. Le coût est d'environ 200 \$ par candidat plus les taxes applicables.

12.5 Achat de boyaux et diviseur pour le service des incendies

Résolution 234-06-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le service de sécurité incendie de procéder à l'achat d'une longueur (50') de boyaux 4'' ainsi qu'un diviseur 4 X 4 X 4 avec valve. Le coût est de 1 961 \$ plus les taxes applicables selon la soumission d'Arsenal.

12.6 Formation Pompier 2 et en gestion de l'intervention et mesures de SST 1

Résolution 235-06-2017

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser monsieur Sylvain Laplante à suivre la formation Pompier 2 qui se donnera le 05 juin 2017 au 13 décembre à Saint-Hyacinthe au coût de 2,200\$ et d'autoriser messieurs Sylvain Laplante et Philippe Deslandes à suivre la formation en gestion de l'intervention et mesures SST 1 qui se s'échelonna du 20 septembre au 13 décembre 2017 à Beloeil au coût de 570\$ par candidat plus les frais de 85\$ par candidat pour les frais de matériel pédagogique.

12.7 Demande de commandite du comité social du service des incendies

Considérant que le comité social désire organiser une compétition de pompiers au terrain des loisirs ;

Considérant que cette journée sera axée sur la prévention (table de prévention, essais d'extincteurs, démonstration du déploiement de coussins gonflables, etc...) et plusieurs autres activités familiales ;

Considérant que cette journée se veut d'inciter les familles à venir rencontrer le personnel du Service de sécurité incendie et premiers répondants ;

Considérant que les élus prennent connaissance du budget associé à ces activités et de la demande de participation financière;

Résolution 236-06-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder une commandite de 1000\$ au comité social du service de sécurité incendie pour l'activité du 19 août 2017 au terrain des loisirs.

12.8 Demande de l'école Saint-Pierre

Considérant que l'école Saint-Pierre organise un spectacle de musique par les élèves ;

Considérant que cette activité à pour but de faire valoir les talents des étudiants ;

Considérant que cette activité aura lieu le 09 juin 2017 ;

Résolution 237-06-2017

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder la gratuité du centre communautaire ainsi que les frais de conciergerie lors cette représentation le 09 juin 2017.

12.9 Probation des officiers

Considérant que les nominations de messieurs Philippe Deslandes assistant directeur, Mathieu Deslandes et Denis Lambert, capitaines, étaient assorties d'une probation d'un an se terminant le 02 mai 2017;

Considérant la recommandation du service de sécurité incendie ;

Résolution 238-06-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter les nominations et la

probation de messieurs Philippe Deslandes, Mathieu Deslandes et Denis Lambert à leur poste respectif.

12.10 Pavage d'une partie des 20^e et 21^e rangs, Chemin Gazaille, Petit 8^e rang, Petit 10^e rang (demande de soumissions)

Considérant que la Municipalité veut refaire du pavage aux coins des 20^e, 21^e, Petit 8^e, Petit 10^e rangs et chemin Gazaille;

Résolution 239-06-2017

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater le directeur général à expédier les demandes d'appels d'offres aux soumissionnaires conformément à l'article 935 du Code municipal. La Municipalité de saint-Valérien-de-Milton ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, ni d'encourir des réclamations de la part des soumissionnaires et se réserve également le droit de retrancher, à sa convenance, certaines parties du contrat.

12.11 Pavage Dek Hockey (demande de soumissions)

Considérant que la Municipalité veut effectuer du pavage pour donner accès au Dek Hockey;

Résolution 240-06-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater le directeur général à expédier les demandes d'appels d'offres aux soumissionnaires conformément à l'article 935 du Code municipal. La Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, ni d'encourir des réclamations de la part des soumissionnaires et se réserve également le droit de retrancher, à sa convenance, certaines parties du contrat.

12.12 Demande de madame Suzanne Normandin

Les élus prennent connaissance de la demande d'augmentation de frais de madame Suzanne Normandin pour la rédaction d'articles qu'elle écrits dans le journal concernant les entreprises.

Résolution 241-06-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter une augmentation du coût de 20\$ par article à partir du mois de juillet 2017.

12.13 Embauche de madame Naomie Blanchette à titre d'animatrice du camp de jour

Résolution 242-06-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'embaucher madame Naomie Blanchette à titre d'animatrice du camp de jour selon la politique d'embauche établie.

12.14 Embauche de madame Maryse Plante pour le poste d'accompagnatrice et d'animatrice au camp de jour

Résolution 243-06-2017

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'embaucher madame Maryse Plante pour le poste d'accompagnatrice au camp de jour et d'animatrice du camp de jour selon le cas, le tout selon la politique d'embauche établie.

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE OU AJOURNEMENT

Résolution 244-06-2017

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 21H10.

Raymonde Plamondon
Maire

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de crédits suffisants

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton dispose des fonds nécessaires au paiement des dépenses et affectation(s) suivant la(les) décision(s) prises par le Conseil dans le(les) différent(s) extrait(s) et résolution(s) du présent procès-verbal, avec transfert(s) budgétaire(s) conséquent(s) et aussi sur les excédents de recettes de l'année courante lorsque nécessaire, le tout en vertu des Règlements n^{os} 2007-09 et 2007-10.

En foi de quoi, j'émet ce certificat ce 05 juin 2017.

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Raymonde Plamondon, maire, ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.